



Association Arts et Inspirations
Mairie de St Jean le Centenier



CONCOURS DU SALON

LES PEINTRES DANS LA RUE

L'association arts & inspirations organise cette année le 11 juin 2022, un concours les peintres dans la rue dans notre village St Jean le Centenier

Règlement : concours

- 1 - L'association arts & inspirations organise cette année le 11 juin 2022, un concours de peintres dans la rue . de 10h à 17h
Chaque artiste devra créer sur place, en plein air, à un emplacement de son choix dans les rues de notre village et accessible au public, une œuvre originale en rapport direct avec le patrimoine architectural, les paysages ,de notre village St Jean le Centenier
 - 2- le concours est ouvert à tous les artistes peintres, qu'ils soient débutants, amateurs confirmés ou professionnels. Toutes les techniques picturales sont admises, huile, acrylique, aquarelle, gouache, dessin, fusain, pastel, techniques mixtes, etc.
 - 3- Matériel et Supports l'association ne fournit aucun matériel.
 - 4- les supports toile ou papier sont admis. Les dimensions seront au minimum 30x40 cm ou A3, et au maximum de 1 x 1m. Chacun peut faire estampiller à l'accueil un ou plusieurs supports vierges, mais un seul pourra être soumis au Jury du concours.
 - 5- Les supports préparés avec un fond coloré uniforme seront acceptés. L'œuvre soumise au concours ne devra être ni signée ni encadrée et présentée au jury sur votre chevalet. Les œuvres sur papier devront être remises convenablement pincées sur un support rigide,
 - 6- Jury et prix Un jury composé d'artistes professionnels, et de membres de l'association notera les œuvres présentées en fonction de différents critères techniques et artistiques objectifs.
 - 7- Les droits d'inscription sont fixés à 20 € pour tous les candidats.
Un repas en commun sera organisé le samedi à midi .
- L'inscription implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement, le respect des décisions du Jury et des horaires précisés dans l'annexe : programme.
- 8 - Droit à l'image Les participants autorisent l'utilisation gratuite par les organisateurs du droit à l'image des personnes et des œuvres présentées au concours ou, exposées sur la voie publique dans le cadre des reportages de presse écrite ou télévisée, site internet et activités non lucratives des organisateurs, affiches, promotion des prochaines éditions ,
 - 9 - Dispositions diverses les artistes se verront remettre à l'accueil un plan indiquant les principaux points d'intérêt. Après avoir choisi leur emplacement, ils l'indiqueront aux organisateurs pour permettre d'orienter le public.
les véhicules des participants pourront être garés aux parking d'espace gare
 - 10 - La remise du prix pendant le vernissage le 11 juin à 18h
1er prix 300 euro - 2ème prix 200 euros - 3 ème prix 100 euros